

TOURNOI NAT.B DE L'ASTT DANGE / LES ORMES
HOMOLOGUE PAR LA LIGUE F.F.T.T.

Juge arbitre : MEURINE Didier **assisté de Christophe Laulergue (JA1) et de Baptiste Aubert (JA1).**
Il sera le seul habilité à trancher les litiges non prévus par le présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Directeur des épreuves : MEURINE Arlette

N° d'homologation :

Article 01 : Tournoi National ouvert aux joueurs et aux joueuses licenciés F.F.T.T.

Inscription limitée à 48 joueurs par tableau, qui se déroulera sur 20 tables par poules de 3 ou 4 joueurs. (2 qualifiés par poules) Sauf le double qui sera à élimination directe.

Les balles plastiques blanches seront fournies par l'organisateur.

Les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 02 : Le tournoi se déroulera sur deux jours : le vendredi 16 et samedi 17 Avril 2027

A la salle de tennis couverte, stade Marcel Thiollot, route de Descartes à DANGE ST ROMAIN.

Article 03 : La participation est limitée à 3 tableaux par journée hors double.

Une plage horaire 1 heure devra être respectée entre 2 tableaux consécutifs (inscription).

Pointage des joueurs : Les joueurs devront se présenter pour le pointage **au plus tard 30 minutes avant le début de leur premier tableau.**

Tout joueur non présent à sa table après le troisième appel de son nom sera éliminé du tableau pour lequel il avait été appelé.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classements que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 04 : Une tenue sportive et respectueuse sera exigée dans les aires de jeu.

Article 05 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 06 : Tout résultat, **contrôlé par les joueurs**, reçu à la table d'arbitrage ne pourra pas faire l'objet de Réclamations.

Article 07 : Il sera interdit de fumer, de vapoter et de manger dans la salle. La buvette, avec une restauration rapide, sera ouverte durant le tournoi.

Article 08 : Tableaux loisir, Non licenciés 1 Tableau jeunes 9 ans à 14 ans

1 Tableau Adultes à partir de 15 ans

Article 09 : Les droits d'engagements seront versés au moment du pointage.

Les inscriptions pour le tableau double se feront sur place en fonction de l'horaire.

- ♦ M. Stéphane CLEMENT 06.80.52.14.86 email : clement.stephane@sfr.fr
Sur le site internet du club : www.astt-dangelesormes.com

Article 10 : Le tirage au sort sera effectué 30 minutes avant chaque tableau.

A la salle de tennis couverte, stade Marcel Thiollot à DANGE ST ROMAIN.

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T.

Article 11 : Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.

Article 12 : les doubles

Sur décision du JA, les engagements seront pris si l'horaire le permet

Le tableau de doubles est réservé aux joueurs **qui ne sont plus qualifiés que dans un tableau de simples.**

Le tableau double commencera directement par un tableau à élimination directe.

La somme des classements des deux joueurs d'une paire doit être inférieure à 3200

Article 13 : Le joueur autorise l'organisateur du tournoi à la prise de vue et son utilisation dans le cadre des publications liées à cette organisation.

Article 14 : Valeur totale des dotations financière 510 € (Aux premiers des tableaux cités ci-dessous)

200 € pour le toutes séries

100 € pour le tableau NC – 1699

60 € pour le tableau NC – 1499

40 € pour le tableau NC – 1299

40 € pour le tableau NC – 1199

40 € pour le tableau NC – 1099

30 € pour le tableau NC – 999

(Un minimum de 16 inscrits par tableaux pour l'attribution des dotations financières).

Article 15 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement



**Récompenses offertes aux 6 meilleurs de chaque tableau,
Ou au 4 meilleurs si moins de 16 inscrits.**